

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pôle Jeunesse

Adopté en Conseil d'Administration du CCAS par délibération n° 33/2023 du 21 juin 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2023

Application agréée E-Registre.com

Villorceau - 77150 Lésigny • tél.: 01 60 34 51 60 • fax : 01 60 34 51 61

PO_AR-077-267700912-20230705-REG_INT_POL

www.lesigny.fr

Le Bureau d'Information Jeunesse regroupe deux activités à la fois distinctes et complémentaires : l'Accueil Jeunes et le Point Information Jeunesse.

L'Accueil Jeunes à son propre règlement étant une structure habilitée par le Service Départemental, à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (appellation depuis le 01/01/2021 suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et aux protocoles d'accord du 4 mars 2020).

LE BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE

Le Bureau d'Information Jeunesse fait partie du Service Enfance Jeunesse, il est situé sur le complexe de L'Entre-Deux-Parcs.

Le règlement a pour objet de définir l'organisation et de rappeler les règles générales permanentes et relatives au fonctionnement du local.

Il s'applique à toute personne présente, visiteur ou utilisateur de l'espace informatique.

MODALITÉS D'ACCUEIL

L'Information Jeunesse est une mission de service public définie et garantie par l'Etat, qui délivre le label « Information Jeunesse ».

Les missions principales du Bureau d'Information Jeunesse sont de répondre aux besoins des jeunes au niveau de l'information, de l'orientation dans les domaines contractualisés avec le centre d'information jeunesse : l'emploi, le logement, les loisirs, la santé, les formations, les vacances et les fiches métiers.

Par ailleurs, les informatrices accompagnent les jeunes dans la recherche de stages, d'emploi, de travaux saisonniers et dans la réalisation d'un Curriculum-vitae et de sa lettre de motivation.

Sont aussi proposés des simulations d'entretiens téléphoniques, de rendez-vous et de l'entraide scolaire.

Un accès à l'information locale est également mis à la disposition du public. Les informations fournies sont d'actualité, pratiques à lire et accessibles à tous.

Le Bureau d'Information Jeunesse de Lésigny est impliqué dans le réseau national et a choisi de mettre en place toutes les animations prévues par celui-ci.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Période scolaire :

Mardi et jeudi : 16 h à 19 h,
Mercredi, vendredi et samedi : 14h à 19h

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et 14h à 19h.

Le studio de répétition est à la disposition des visiteurs.

L'accès du studio de répétition se fait uniquement sur réservation et sur les horaires d'ouverture de la structure.

Dès leur arrivée, chaque musicien doit se présenter auprès des informateurs jeunesse.

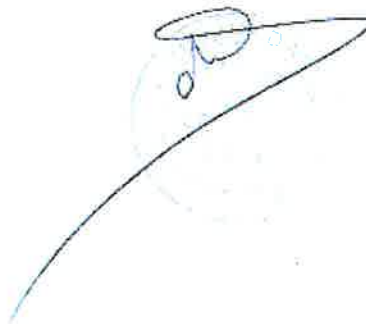
Du matériel est mis à la disposition des utilisateurs qui s'engagent à le respecter.

SANCTIONS

Le non-respect du règlement intérieur entraînera l'expulsion temporaire voir définitive.

Fait à Lésigny, le 05 juillet 2023

Pour le Président du C.C.A.S absent,
La Vice-Présidente
Dominique ROUEN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legastat.com

39_AR-077-267700912-2#23#705-REG_INT_POL